

Les aspects économiques de la Francophonie

Claude Masson

Volume 1, numéro 3, 1970

Les relations Canada-Europe : aspects culturels

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700035ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700035ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Masson, C. (1970). Les aspects économiques de la Francophonie. *Études internationales*, 1(3), 26–44. <https://doi.org/10.7202/700035ar>

LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA FRANCOPHONIE

On peut aborder l'étude des aspects économiques de la Francophonie de diverses façons. À partir d'une sèche énumération de séries statistiques portant sur le commerce, les investissements et la coopération jusqu'aux analyses les plus poussées de l'origine des liens existant entre les pays entièrement ou partiellement francophones, toute une gamme de possibilités s'offrent à nous. Il nous semble qu'il faut d'abord revoir l'acquis à trois niveaux différents : le commerce, la coopération et les investissements privés. L'approche doit être alors forcément plus technique. Mais un retour vers le passé ne peut suffire. Il faut aussi regarder l'avenir. Adoptant une démarche plus qualitative, nous nous permettrons d'accorder la priorité à un facteur d'une importance sans cesse croissante et susceptible d'exercer une influence profonde sur l'avenir de la Francophonie, à savoir la technologie et les mécanismes d'emprunt et d'adaptation qu'elle implique, face, entre autres, à la force expansionniste du monde non-francophone, en particulier des États-Unis.

I - LE PASSÉ ET LE PRÉSENT

A) LE COMMERCE

Le commerce et les investissements internationaux constituent les transferts bilatéraux les plus importants entre les pays. L'aide aux pays en voie de développement, au contraire, prend souvent la forme d'un transfert unilatéral. On parlera dans ce cas de dons, plutôt que de prêts.

Claude MASSON est professeur au Département d'économique, à l'université Laval.

Le commerce entre les pays francophones peut s'analyser à trois niveaux différents : en premier lieu, on tentera d'établir l'ampleur et la nature des liens commerciaux entre les pays francophones ; en second lieu, on attachera une importance particulière aux liaisons commerciales existant entre les pays africains francophones. Enfin, on fera état des liens particuliers qui existent entre la communauté économique européenne et les pays africains associés.

1) Commerce entre les pays entièrement ou partiellement francophones

Le tableau I met en relief la valeur des échanges commerciaux au sein d'une partie de la Francophonie en 1968.

Bien que ce tableau, faute de données suffisamment nombreuses, ne couvre pas tous les pays francophones, il permet de bien distinguer un certain nombre de réalités. Ainsi, même si l'on tient compte du fait que, sauf dans le cas du Canada, les importations sont enregistrées selon leur valeur *c.a.f.* et les exportations selon leur valeur *f.o.b.*, il ne semble pas y avoir d'écart important entre la valeur des exportations destinées aux pays francophones et la valeur des importations en provenance des pays francophones pour les pays énumérés en tête du tableau, sauf peut-être la Suisse. En second lieu, si l'on considère les exportations et les importations de chacun de ces pays impliquant des pays francophones, on s'aperçoit que ces activités commerciales ne représentent jamais plus que 25.70% des échanges à l'échelle du monde. Même dans le cas de la France, les importations en provenance des pays francophones énumérés dans la partie gauche du tableau ne dépassent pas 25.70% des importations totales de ce pays, alors que les exportations destinées aux mêmes pays constituent seulement 22.91% des exportations totales. À l'autre extrême, à peine 2% des exportations ou des importations canadiennes impliquent des pays francophones.

Deux conclusions importantes découlent de ces observations. En premier lieu, pour la France, l'ensemble Belgique-Luxembourg, la Suisse et le Canada, l'opération francophonie se solde approximativement, du point de vue commercial, par un transfert net de ressources réelles en termes de marchandises à peu près nul. En second lieu, la Francophonie ne donne pas l'image d'une réalité qui tire son importance primordiale du fait qu'elle regroupe un certain nombre d'États maintenant entre eux des relations commerciales. Sans doute faut-il donner raison à ceux qui voient dans la Francophonie une réalité essentiellement culturelle et très peu économique. Il faut, cependant, nuancer quelque peu cette affirmation. Il faut rappeler, par exemple, que la Francophonie représente sans doute davantage du point de vue économique pour les pays moins industrialisés qui en font partie. Il faut aussi distinguer très nettement le cas du Canada de tous les autres. Mais la proposition n'a rien de péjoratif. Pourquoi faudrait-il, en effet, que l'importance relative des aspects économiques, culturels ou politiques soit la même pour chacun des pays membres de la Francophonie ?

TABLEAU I

COMMERCE INTERNATIONAL AU SEIN D'UNE PARTIE DE LA FRANCOPHONIE, 1968

(Moyennes mensuelles en millions de dollars É.U.)

PAYS DE DESTINATION OU PAYS D'ORIGINE	France		Belgique-Luxembourg		Suisse		Canada	
	Exp. F.O.B.	Imp. C.A.F.	Exp. F.O.B.	Imp. C.A.F.	Exp. F.O.B.	Imp. C.A.F.	Exp. F.O.B.	Imp. F.O.B.
Monde	1058.72	1165.15	680.10	692.03	335.12	375.16	1046.36	953.27
France	—	—	126.23	104.91	28.89	48.69	6.49	9.38
Belgique-Luxembourg	107.39	121.02	—	—	8.08	12.89	9.95	4.43
Suisse	50.69	29.17	13.69	8.98	—	—	2.49	4.96
Canada	9.78 ⁽⁴⁾	9.75	4.33	8.96	4.95	2.91	—	—
Maroc	14.06	15.74	0.83	1.71	0.88	0.21	0.36	0.08
Algérie	39.26	46.43	1.19	1.63	0.49	3.22	0.56	0.01
Tunisie	6.65	3.40	0.21	0.79	0.15	1.12	0.12	0.01
Sénégal	7.16	7.62	0.39	0.13	0.10	0.11	0.01	0.00
Côte-d'Ivoire	12.40	14.65	0.55	0.81	0.11	0.25	0.05	0.04
Cameroun	7.15	6.05	0.31	0.32	0.05	0.10	0.03	0.01
Union Douanière								
Équatoriale (1)	8.95	8.02	0.34	1.08	0.07	0.16	0.06(2)	0.00(2)
Congo-Kinshasa	2.39	4.83	5.80	27.10	6.51	0.13	0.13(3)	0.09(3)
Liban	6.22	0.30	1.08	2.34	1.32	0.14	0.27	0.03
TOTAL DES PAYS FRAN-								
COPHONES ÉNUMÉRÉS	272.10	266.98	154.95	158.76	45.60	69.93	20.52	19.04
% P/R MONDE	25.70	22.91	22.78	22.94	13.61	18.64	1.96	2.00

(1) Congo - Brazzaville, Gabon, République Centrafricaine et Tchad

(2) Gabon seulement

(3) Incluant commerce avec le Burundi et le Ruanda

(4) Dont environ les 2/3 à destination du Québec

SOURCE : OCDE

2) *Les pays africains francophones*

L'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.) comprenait à l'origine, en 1966, les cinq pays suivants : Gabon, Congo (Brazzaville), République centrafricaine, République fédérale du Cameroun et Tchad. Seul le Tchad n'en fait plus partie aujourd'hui, puisqu'il a préféré devenir membre de l'Union des États d'Afrique centrale. Notons, enfin, que l'U.D.E.A.C. est issue de l'Union Douanière Équatoriale (U.D.E.), créée en 1959 et groupant le Congo (Brazzaville), le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad.

Comme l'indique une étude de l'OCDE¹, « la structure tarifaire est loin d'être uniforme dans l'U.D.E. et l'intégration progressive du Cameroun dans l'Union a encore compliqué les choses. Le tarif extérieur est le seul élément commun et, au demeurant, il ne l'est qu'en principe, en raison du grand nombre d'exceptions applicables, par exemple, aux importations du Cameroun de l'Ouest en provenance du Royaume-Uni. Il existe encore de grandes différences entre les tarifs que pratiquent les pays de l'U.D.E. et le Cameroun... ».

L'U.D.E.A.C. vise évidemment à devenir beaucoup plus qu'une simple union douanière. Mais c'est de ce dernier aspect qu'il faut tenir compte ici. Le tableau II donne les exportations et les importations intrarégionales de quatre des cinq pays qui ont été à l'origine de l'U.D.E.A.C. en pourcentage de leurs exportations et importations totales pour les années 1958 et 1963.

T A B L E A U II

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS INTRARÉGIONALES DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, DU TCHAD, DU CONGO (BRAZZAVILLE) ET DU GABON,

en pourcentage de leurs exportations et importations totales

	1958		1963	
	<i>Exp.</i>	<i>Imp.</i>	<i>Exp.</i>	<i>Imp.</i>
République Centrafricaine	12.9	7.8	9.9	14.7
Tchad	10.0	14.3	18.9	37.9
Congo (Brazzaville)	32.5	2.0	22.0	1.4
Gabon	0.6	7.4	<i>nég.</i>	2.9

SOURCE : F. KAHNERT, *et al.*, *op. cit.*, p. 160.

Si l'on se rappelle que ces quatre pays ont constitué une union douanière en 1959, on reste perplexe devant les résultats que révèle le tableau. En effet, le rapport des exportations intrarégionales aux exportations totales baisse de 1958 à 1963 dans trois cas sur quatre. Le rapport des importations intrarégionales aux importations totales augmente très fortement dans le cas de la République Cen-

¹ F. KAHNERT, P. RICHARDS, E. STOUTJESDIJK, P. THOMOPOULOS ; « Intégration économique entre pays en voie de développement » ; Centre de développement de l'OCDE, Paris 1969, p. 67.

traficaine et du Tchad, mais baisse ailleurs. Chose paradoxale, c'est le Tchad, pays qui semble avoir modifié le plus profondément la structure géographique de son commerce en réponse à l'avènement de l'union douanière, qui s'est retiré de l'U.D.E.A.C. en 1968.

Concluons en rappelant que « sans être aujourd'hui aussi importante du point de vue économique que, par exemple, le Marché commun de l'Afrique de l'Est, l'U.D.E.A.C. n'en constituait pas moins jusqu'à la signature, en 1967, du Traité de Coopération Économique de l'Afrique de l'Est, le seul groupe régional d'Afrique disposant d'une structure d'ensemble conçue en vue de la coopération² ». En ce qui nous concerne, il importe surtout de remarquer que cette coopération semble avoir eu d'heureux effets en particulier au niveau de la localisation des entreprises industrielles desservant l'ensemble de la région. Ces efforts en vue d'en arriver à une allocation plus efficace des ressources sont loin d'être négligeables.

Il faudrait sans doute parler également des pays francophones d'Afrique du Nord. Contentons-nous d'observer, à leur sujet, que sauf pour la Tunisie, la part en pourcentage du commerce entre ces pays dans leur commerce extérieur total est encore très faible.

Ces deux premiers relevés demeurent très imparfaits. Mais précisément peut-être parce que l'idée de Francophonie n'a pas un contenu économique bien défini, il est difficile d'obtenir des renseignements en quantité suffisante pour pouvoir bâtir une image complète des relations commerciales entre les pays francophones. Les documents officiels ne prennent pas beaucoup en considération cette variable, sauf évidemment ceux que publie la France. Un fait est certain : si les liens de nature commerciale entre, par exemple, la France et les pays africains francophones ou entre la France et la Belgique, surtout depuis l'avènement du Marché commun, sont « naturels », en ce sens qu'ils s'inscrivent dans un cadre d'échanges plus globaux lui-même fondé sur l'histoire et la géographie, il n'en va pas ainsi pour les liens de même nature qui unissent le Canada, et plus particulièrement le Québec, aux autres pays francophones.

3) *Le Marché commun et les pays africains associés*

S'il est relativement difficile d'analyser la situation en se limitant aux seuls États francophones, en revanche le problème se simplifie si l'on accepte de considérer les rapports établis entre les pays du Marché commun et les États africains associés. Ces États sont : la Mauritanie, le Mali, la Haute Volta, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Dahomey, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Cameroun, le Gabon, le Congo (Brazzaville), la République démocratique du Congo, la République Centrafricaine, le Rouanda, le Burundi, la Somalie et la République Malgache. Quatorze de ces pays étaient autrefois des territoires français d'Afrique, trois des

² *Idem*, p. 69.

territoires belges et un, la Somalie, était un territoire sous tutelle des Nations-Unies placé sous administration italienne.

La Convention de Yaoundé est entrée en vigueur le premier juin 1964 et a été renouvelée en 1969. La France et la Belgique ne sont évidemment pas les seuls pays européens impliqués. Mais il est clair que la Convention de Yaoundé revêt une importance capitale pour le monde francophone, ce qui ne manque pas d'ailleurs de susciter un certain nombre de difficultés.

Le bilan des cinq premières années, s'il faut en croire M. Fulvio Rizzeto, premier conseiller de la Représentation permanente de l'Italie auprès des Communautés européennes³, peut sembler quelque peu décevant, du moins au plan commercial. En effet, de 1964 à 1967, les exportations des pays associés vers la C.E.E. ont augmenté de 13% à peine. Les importations des principaux produits originaires des États africains associés dans les pays de la Communauté constituaient en 1964 environ 4.3% de l'ensemble des importations de ces derniers en provenance de pays tiers, mais seulement 4.2% en 1967. Ces chiffres doivent cependant faire l'objet d'une interprétation nuancée, ne serait-ce qu'à cause des importations croissantes de produits pétroliers que la Communauté effectue en provenance de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Afrique méditerranéenne et qui contribuent à faire augmenter très rapidement le total des importations de la Communauté en provenance des pays non-associés.

On note aussi, dans le même article, que jusqu'en 1958, la France constituait parmi les Six le marché le plus important pour les exportations des États associés ; mais à partir de 1958, la tendance s'est renversée et les exportations vers les autres États membres ont augmenté à un rythme plus rapide que celles à destination de la France. « On peut en déduire que la France, avec laquelle un régime de préférence totale subsiste pour quatorze des États associés, représente pour ainsi dire un « marché saturé » pour les produits exportés par les E.A.M.A. alors que les autres États membres, et en particulier l'Italie et la République fédérale allemande, représentent des marchés encore pourvus d'une capacité d'absorption susceptible d'un large développement^{4 5}.

Ce qui est frappant, c'est qu'une association du genre, si elle comporte d'indéniables avantages pour les pays participants, risque de maintenir pendant trop longtemps une atmosphère de « serre chaude » pour les États africains associés, qui auraient peut-être besoin plutôt d'ententes commerciales capables à la fois de leur donner la possibilité et de leur montrer la nécessité de modifier la structure géographique traditionnelle de leur commerce extérieur et même leur structure industrielle. Comme nous aurons l'occasion de le souligner plus loin, la Francophonie pourrait peut-être jouer un certain rôle à ce niveau.

³ F. RIZZETO, « Bilan des résultats obtenus sur le plan commercial dans le cadre de la Convention de Yaoundé », *Revue du Marché commun*, mai 1969.

⁴ F. RIZSETO, *op. cit.*

⁵ Il est peut-être bon de souligner que, de 1959 à 1966, le taux annuel moyen d'augmentation des exportations de la Communauté vers les États associés a été de 4.3%, alors que les exportations japonaises ont progressé au rythme de 25.8% par an et celles des États-Unis à raison de 13.8%.

La seconde Convention d'association de Yaoundé, signée en juillet 1969, diffère peu de la précédente. Cependant, les échanges commerciaux bénéficient du désarmement douanier à peu près complet dans les deux sens. Les Européens maintiennent des restrictions pour les marchandises qui font l'objet de leur politique agricole commune. Les Africains, de leur côté, conservent le droit de percevoir des droits de douane lorsque la nécessité d'alimenter leurs finances publiques ou de protéger certaines productions locales le justifie. Il vaut la peine de souligner que cette seconde convention tente, par divers moyens, d'inciter les États associés à organiser entre eux les marchés de taille suffisante que réclame leur industrialisation. Ce point nous apparaît très positif. On constate en même temps que la convention est assez flexible pour permettre aux États associés de profiter de toute entente vraiment internationale qui, sous l'égide des Nations Unies par exemple, pourrait être éventuellement mise sur pied pour assurer une croissance plus rapide et mieux structurée du commerce extérieur des pays en voie de développement.

B) LA COOPÉRATION

Parler de coopération, c'est parler d'une multitude de choses fort disparates. Pour mettre un peu d'ordre dans ce domaine, nous distinguerons ce qui constitue des transferts publics unilatéraux (dons) et bilatéraux (prêts) des autres formes de coopération. Nous réservons pour une section ultérieure tout le domaine des investissements privés.

1) *Les transferts publics unilatéraux et bilatéraux*

a) **Situation d'ensemble**

Le tableau III enregistre les transferts publics unilatéraux et bilatéraux, à l'exclusion des prêts remboursables en monnaie locale et des transferts de ressources au moyen de ventes contre monnaies des pays bénéficiaires.

Ce tableau démontre très clairement l'importance relative des contributions des pays industrialisés entièrement ou partiellement francophones. Sauf dans quelques cas, la très grande partie de l'aide publique que reçoivent les États francophones en voie de développement provient d'États francophones. Le rôle de la France ressort très nettement de ces données, de même que celui de la Belgique en ce qui concerne le Congo-Kinshasa, le Burundi et le Rouanda. Quant au Canada, nul doute que des statistiques plus récentes mettraient en évidence une contribution plus substantielle à ce niveau.

b) **Le rôle particulier de la France**

Nous distinguerons ici la contribution directe de la France (aide bilatérale) et sa participation à des organismes internationaux de coopération (aide multilatérale).

T A B L E A U I I I
TRANSFERTS PUBLICS UNILATÉRAUX ET BILATÉRAUX,

(en millions de dollars É.U.)

1967

a) Dons publics nets, paiements de réparations et d'indemnités

<i>Donneurs</i> →	Belgique	Canada	France	Suisse	<i>Total</i>
<i>Bénéficiaires</i>					
Algérie	0.12	1.23	91.20	0.20	105.48
Maroc	0.80	1.53	15.40	0.01	33.29
Tunisie	1.13	0.89	10.90	0.19	25.92
Congo-Kinshasa	47.78	0.81	3.20	0.31	59.26
Sénégal	0.13	1.03	27.50	0.00	34.24
Guinée	0.03	0.30	0.00	0.01	4.76
Ruanda	6.71	0.77	0.00	0.49	10.58
Somalie	0.00	0.00	N.D.	0.01	9.17
Côte-d'Ivoire	0.11	0.36	21.90	0.00	24.44
Mali	0.01	0.06	7.70	0.00	10.29
Burundi	6.83	0.00	0.00	0.03	8.12
Cameroun	0.06	0.92	18.00	0.28	22.76
Rép. centrafricaine	0.00	0.02	10.80	0.00	11.03
Tchad	0.01	0.20	9.80	0.07	12.50
Congo (Brazzaville)	0.01	0.04	8.70	0.00	8.93
Dahomey	0.11	0.20	8.80	0.04	10.71
Gabon	0.00	0.04	6.60	0.00	7.96
Madagascar	0.14	0.06	28.00	0.03	29.93
Mauritanie	0.00	0.01	7.50	0.00	7.59
Niger	0.03	0.11	11.00	0.00	13.80
Togo	0.02	0.23	3.80	0.02	7.97
Haute-Volta	0.02	0.02	13.10	0.01	16.37

SOURCE : Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays moins développés, OCDE, Paris 1969.

L'aide de la France aux pays en voie de développement au cours de l'année 1968 a conservé, sous réserve de certaines nuances, ses traits caractéristiques antérieurs : prépondérance de l'aide publique sur l'aide privée, prépondérance de l'aide bilatérale sur l'aide multilatérale et prépondérance des dons sur les prêts. Les tableaux IV et V nous donnent quelques renseignements à ce sujet.

Remarquons qu'en 1968 88.1% de l'aide publique bilatérale de la France a revêtu la forme de dons, ce qui démontre assez bien que ce pays s'efforce de tenir compte de la capacité d'endettement très réduite de plusieurs États en voie de développement ⁶.

⁶ Ces dons se sont répartis comme suit : 51.7% (sur 88.1) pour la coopération technique et culturelle, 23.6% pour les dépenses d'équipement et 12.8% pour le soutien économique et financier.

T A B L E A U III (suite)

b) Prêts publics nets

Prêteurs →	Belgique	Canada	France	Suisse	Total
<i>Emprunteurs</i>					
Algérie	0.00	0.00	0.80	0.00	1.59
Maroc	0.00	0.00	-0.50	0.00	20.89
Tunisie	0.00	0.00	-2.00	0.00	58.81
Congo-Kinshasa	0.00	0.00	0.00	0.00	34.10
Sénégal	0.00	0.00	2.20	0.00	1.69
Guinée	0.00	0.00	-1.40	0.00	3.13
Ruanda	0.90	0.00	0.00	0.00	0.96
Somalie	0.00	0.00	0.00	0.00	1.89
Côte-d'Ivoire	0.00	0.00	2.50	0.00	4.53
Mali	0.00	0.00	0.02	0.00	0.18
Burundi	0.00	0.00	0.00	0.00	0.48
Cameroun	0.00	0.00	-0.90	0.00	2.50
Rép. centrafricaine	0.00	0.00	3.80	0.00	4.72
Tchad	0.00	0.00	0.30	0.00	2.30
Congo (Brazzaville)	0.00	0.00	-0.20	0.00	0.89
Dahomey	0.00	0.00	-0.70	0.00	2.92
Gabon	0.00	0.00	0.90	0.00	2.75
Madagascar	0.00	0.00	-0.60	0.00	0.43
Mauritanie	0.00	0.00	0.20	0.00	0.20
Niger	0.00	0.00	0.40	0.00	1.62
Togo	0.00	0.00	-0.70	0.00	2.67
Haute-Volta	0.00	0.00	-0.20	0.00	-0.20

SOURCE : *Idem.*

L'aide bilatérale de la France reste consacrée en majorité aux pays de la zone franc. Soulignons cependant que l'importance relative de cette aide a eu tendance à diminuer depuis 1964. En 1964, en effet, la France accorda 74.0% de son aide bilatérale à des pays de la zone franc, mais seulement 71.5% en 1965, 67.1% en 1966, 66.9% en 1967 et 64.0% en 1968 (dont 84.7% de l'aide publique).

À l'intérieur même de la zone franc, toujours en 1968, l'assistance financière aux pays du Maghreb s'est élevée à 1,218 millions de francs. L'aide à destination des États africains et malgache a totalisé 1,713 millions de francs, soit 1,321 millions en aide publique et 392 millions en aide privée.

La très grande partie de l'aide multilatérale de la France est consentie par l'intermédiaire du Fonds européen de développement. Pour la période 1970-75, une dépense de 1,215 millions de francs est prévue à cet effet, soit 33% du total des sommes mises à la disposition des pays associés au Marché commun par le Fonds pendant cette période.

Il ne faudrait pas passer sous silence le rôle très important joué par la Caisse Centrale de coopération économique en France. En plus d'exercer les fonctions de « payeur délégué » du Fonds européen de développement dans les territoires et départements d'outre-mer, à Madagascar et dans les treize États africains où

T A B L E A U III (suite)

(c) = (a) + (b) Total des transferts publics (nets)

Donneurs →	Belgique	Canada	France	Suisse	Total
<i>Bénéficiaires</i>					
Algérie	0.12	1.23	92.00	0.20	107.05
Maroc	0.80	1.53	14.90	0.01	63.17
Tunisie	1.13	0.89	8.90	0.19	98.73
Congo-Kinshasa	47.78	0.81	3.20	0.31	92.36
Sénégal	0.13	1.03	29.70	0.00	34.93
Guinée	0.03	0.30	-1.40	0.01	7.89
Ruanda	7.61	0.77	0.00	0.67	11.73
Somalie	0.00	0.00	0.00	0.01	11.06
Côte-d'Ivoire	0.11	0.36	24.40	0.00	27.98
Mali	0.01	0.06	7.90	0.00	10.47
Burundi	6.83	0.00	0.00	0.03	8.60
Cameroun	0.06	0.92	17.10	0.28	25.26
Rép. centrafricaine	0.00	0.02	14.60	0.00	15.75
Tchad	0.01	0.20	10.10	0.07	14.80
Congo (Brazzaville)	0.01	0.04	8.50	0.00	10.82
Dahomey	0.11	0.20	8.10	0.04	13.63
Gabon	0.00	0.04	7.50	0.00	10.71
Madagascar	0.14	0.06	27.40	0.03	30.36
Mauritanie	0.00	0.01	7.70	0.00	7.79
Niger	0.03	0.11	11.40	0.00	15.42
Togo	0.02	0.23	3.10	0.02	10.64
Haute-Volta	0.02	0.02	12.90	0.01	16.17

SOURCE : *Idem.*

elle a des agences, la Caisse est agent payeur des trois Fonds d'investissement, par lesquels transite une large part de l'aide bilatérale accordée par la France : le Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.), le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) et le Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.).

Les concours financiers consentis par la Caisse centrale à la fin de 1968 apparaissent au tableau VI. La répartition de ces concours pour la période 1965-1968 est donnée au tableau VII.

Soulignons enfin que la Caisse centrale favorise la mobilité des ressources productives, en particulier celle de la main-d'œuvre, en venant en aide aux travailleurs africains résidant en France.

c) Le Canada et le Québec

Le Canada a pris conscience depuis très peu de temps de la nécessité de mettre au point une politique d'aide à la Francophonie. Le tableau VIII résume la situation. Contentons-nous de rappeler que le Québec possède son propre programme de coopération avec les pays francophones, indépendamment de sa con-

T A B L E A U I V
AIDE DE LA FRANCE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT
(en millions de francs)

	1964		1965		1966		1967		1968	
	Montant	%								
Aide publique	4082.3	60.7	3712.7	57.9	3671.3	56.4	4075.6	61.5	4422.3	57.7
Aide privée	2640.9	39.3	2703.0	42.1	2836.9	43.6	2546.4	38.5	3098.5	42.3

SOURCE : Problèmes économiques, la Documentation française, N° 1146, 18 décembre 1969, p. 3.

T A B L E A U V
AIDE FRANÇAISE BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE
(en millions de francs)

	1964	1965	1966	1967	1968
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Aide bilatérale publique	4001.0	3578.0	3535.9	3829.5	3984.3
Aide multilatérale publique	81.3	134.7	135.4	246.1	238.0

SOURCE : *Idem*.

T A B L E A U V I
CONCOURS FINANCIERS CONSENTIS PAR LA CAISSE CENTRALE
(engagements nets, en millions de francs)

	Total des engagements de 1946 au 31/12/67	Régularisations sur engagements antérieurs	Nouveaux engagements en 68	Total des engagements de 1946 au 31/12/68
États africains et malgache	3,125.2	- 12.9	316.4	3,428.7
Territoires d'outre-mer	518.9	- 5.0	95.0	608.9
Départements d'outre-mer	1,307.3	- 3.3	178.4	1,482.4
TOTAL	4,951.4	- 21.2	589.8	5,520.0

SOURCE : Caisse centrale de coopération économique, Rapport d'activité, exercice 1968, p. 39.

T A B L E A U V I I
 RÉPARTITION DES CONCOURS DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
 EN AFRIQUE NOIRE ET À MADAGASCAR
 CUMULÉS AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

(1965 à 1968 inclus)

en milliers de F

	Équipements publics	Énergie électrique	Construction de logements économiques	Agriculture	Industries minières	Industries agricoles *	Autres industries	Divers	TOTAL
Cameroun	35.860	28.500	8.500	9.900	—	5.100	8.500	900	97.260
Congo	405	—	2.000	—	72.447	—	8.868	—	83.720
Côte-d'Ivoire	37.020	49.500	71.166	54.415	—	18.120	6.400	—	236.621
Dahomey	3.920	500	—	—	—	2.000	3.000	—	9.420
Gabon	10.800	16.000	16.800	—	—	—	19.400	10.800	73.800
Haute-Volta	440	600	8.000	4.000	—	—	2.400	—	15.440
Madagascar	17.670	—	15.140	3.345	10.500	2.720	8.260	8.125	65.760
Mauritanie	760	960	1.000	—	16.500	—	8.420	272	27.912
Niger	1.440	6.080	10.750	22	2.250	—	12.800	—	33.342
République centrafricaine ...	3.600	4.580	9.360	460	—	2.400	18.200	1.200	39.800
Sénégal	—	1.600	9.000	26.900	40.000	—	22.500	4.033	104.033
Tchad	3.000	3.000	17.500	4.795	—	—	—	300	28.595
Togo	3.223	3.000	10.000	—	—	—	860	—	17.083
Congo (Rép. démocr. du)	1.540	—	—	—	—	—	—	—	1.540
Commun à plusieurs États ...	16.100	24	—	—	1.675	—	—	30.700	48.499
Total général :									
en valeur	135.778	114.344	179.216	103.837	143.372	30.340	119.608	56.330	882.825
en pourcentage	15,4 %	13 %	20,3 %	11,8 %	16,2 %	3,4 %	13,6 %	6,3 %	100 %

(*) Cette rubrique comprend les équipements indispensables à certaines productions agricoles : égrenage du coton, huilerie de palme, etc.

SOURCE : *Idem*, p. 89.

T A B L E A U VIII
AIDE DU CANADA AUX PAYS FRANCOPHONES
(en milliers de dollars)

<i>Année budgétaire se terminant le 31 mars</i>	1962 à 1965	1966	1967	1968
Ruanda	230.1	1265.5	561.6	802.7
Cameroun	436.2	470.6	1661.3	2206.1
Sénégal	41.2	198.3	902.6	1703.3
Tunisie	9.3	246.7	1500.0	3304.0
Algérie	5.0	0.1	1300.0	804.3
Maroc	83.7	81.1	3200.0	1202.4
Congo-Kinshasa	67.8	244.0	500.0	502.5
Autres pays francophones ...	696.4	1537.1	1155.1	1572.4
Réserve régionale non répartie	—	4795.2	—	—
TOTAL : *	1569.7	6043.4	8680.6	12097.7

(*) Excluant la réserve régionale non-répartie.

SOURCE : Rapport annuel de l'A.C.D.I., 1967-1968.

NOTE : Ces chiffres ne comprennent pas ceux de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

tribution par l'entremise du gouvernement fédéral. Quant à ce dernier, son aide à l'Afrique francophone, si elle ne représente toujours que 8% du total, n'en est pas moins à rattraper l'aide à l'Afrique anglophone.

d) Les pays africains

Les pays africains francophones n'ont évidemment pas les ressources suffisantes pour se venir en aide mutuellement. Cependant, il existe entre eux certaines formes de coopération impliquant des transferts de revenus. Ainsi, les pays de l'U.D.E. avaient mis au point un mécanisme permettant de répartir les recettes des impôts sur le revenu versés par les industries dont l'activité s'exerce dans l'ensemble de l'union douanière. On avait également établi un fonds central qui servait, d'une part, à couvrir les frais des services communs de ce système et, d'autre part, à assurer d'une façon générale le versement d'indemnités financières aux pays plus faibles. Dans l'U.D.E.A.C., cette coopération est maintenue ; le Fonds de solidarité reste en vigueur, mais on ne fait pas mention de versements d'indemnités aux pays paraissant le moins profiter de l'union douanière, comme c'était le cas avec l'U.D.E.

Mentionnons, en terminant, que depuis 1967 un nouveau champ d'action s'est ouvert en Afrique. Il s'agit de l'union douanière rénovée entre les États de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest, soit la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

2) *Autres formes de coopération*

Sont comprises sous ce titre toutes les formes de coopération qui impliquent moins un transfert public unilatéral ou bilatéral de ressources financières (ou de leur contrepartie en termes de ressources réelles) qu'une collaboration au niveau des décisions pouvant affecter l'avenir économique des pays concernés.

Nous nous bornerons à souligner quelques aspects de la coopération entre les pays africains francophones. Avant même qu'un effort ait été fait pour harmoniser les politiques industrielles dans l'U.D.E., plusieurs accords avaient été conclus entre l'Union et le Cameroun au sujet de projets industriels particuliers. Ainsi, dès 1963, le Tchad et le Cameroun s'étaient mis d'accord sur l'installation au Cameroun d'une usine de ciment appartenant aux deux pays et qui devait les alimenter tous deux. Quant à l'U.D.E.A.C., les mesures les plus importantes contenues dans ce traité touchent la coordination des activités économiques : plans de développement, politique des transports et développement industriel. Si, par exemple, la création d'une industrie à débouché purement national ou d'une industrie d'exportation exerce une influence sur des entreprises d'autres pays de l'Union, l'importation des produits de ces industries peut être interdite. Ou encore, si un projet industriel vise au moins deux États de l'Union douanière, la création de l'industrie en question est subordonnée à l'accord du Secrétaire général qui prend la décision en se fondant sur un rapport commun présenté par les États intéressés par le projet.

Ces tentatives nous apparaissent au moins aussi significatives que la libéralisation des échanges commerciaux à laquelle ont donné naissance l'U.D.E. et l'U.D.E.A.C. En effet, elles signifient que le développement industriel des États concernés a des chances de se faire de façon plus rationnelle et donc plus efficace.

C) **LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS**

Les données sur les investissements privés internationaux au sein de la Francophonie sont très fragmentaires. Le tableau IX donne certains chiffres concernant l'aide de la France à ce niveau.

T A B L E A U IX
L'AIDE PRIVÉE FRANÇAISE DE 1965 À 1968
(en millions de francs)

	1965	1966	1967	1968
Crédits privés garantis à l'exportation	828.7	1040.3	682.8	1181.9
Prêts et investissements	1874.3	1796.6	1863.6	1916.6
TOTAL	2703.0	2836.9	2546.4	3098.5

SOURCE : Problèmes économiques, la Documentation française, N° 1146, 18 décembre 1969, p. 4.

Du moins jusqu'en 1967, les investissements privés canadiens en Afrique étaient peu importants. Les chiffres pour les toutes dernières années ne sont malheureusement pas disponibles. Nous n'avons pu retracer quelque renseignement que ce soit concernant les investissements privés belges et suisses en Afrique, mais nous savons qu'ils sont, dans certains cas, importants.

Reste enfin les investissements français, belges et suisses au Canada, et plus particulièrement au Québec, et les investissements canadiens dans les pays européens entièrement ou partiellement francophones. À la fin de 1967, les Canadiens possédaient \$4,030 millions sous forme d'investissements directs à l'étranger. Un investissement direct, rappelons-le, signifie l'exercice du contrôle sur l'entreprise par son propriétaire étranger. De ce total, \$17 millions, soit moins que la moitié de un pour cent, étaient détenus en Belgique ou au Luxembourg et \$58 millions, soit 1.4%, étaient détenus en France. Au total donc, un pourcentage inférieur à 2%. C'est dire l'importance relative négligeable des investissements directs canadiens dans les pays européens francophones, du moins à la fin de 1967, dernière année pour laquelle nous avons pu obtenir des chiffres.

Tournons-nous maintenant du côté des investissements français, belges et suisses au Canada, et plus particulièrement au Québec. L'information dont nous pouvons disposer se limite aux investissements français au Québec. Des sources officieuses, mais dignes de foi, établissaient à \$313 millions, à la fin de 1967, la valeur des actifs situés au Québec dont la propriété était française dans une proportion minimum de 50%. Ces actifs concernaient 104 entreprises. De plus, la valeur des actifs possédés par des intérêts français dans les entreprises (au total de 8) où ils ne contrôlaient pas la majorité du capital-actions s'élevait à la même date à environ \$19 millions. Les intérêts français au Québec se concentraient dans le secteur de la finance, des assurances et de l'immobilier et dans celui de l'industrie de transformation.

II - L'AVENIR

Le bilan bien sommaire que nous venons de dresser nous conduit à nous demander ce que signifiera, du point de vue économique, la Francophonie de demain.

Les sections précédentes ont nettement mis en lumière le fait suivant : là où les liens économiques au sein de la Francophonie ont une importance appréciable, c'est ou bien qu'ils découlent de l'histoire de la colonisation du territoire africain par les puissances européennes ou bien qu'ils proviennent de la nécessité que ressentent les États industrialisés de venir en aide aux pays en voie de développement. En présence de ces réalités, il n'est pas exagéré de dire que la Francophonie n'est pas une réalité « naturellement » économique. Nous ne croyons pas, en tout cas, que, dans l'avenir, elle devienne remarquable, principalement pour cette raison.

Les causes de ce diagnostic sont multiples. Tentons d'en identifier un certain nombre en revoyant les principaux liens de nature économique existant entre les pays entièrement ou partiellement francophones.

a) Les liens commerciaux

Le traitement douanier préférentiel que s'accordent mutuellement les pays du Marché commun et les États associés d'Afrique, pour la plupart francophones, ne constituera jamais une solution idéale. Ce traitement n'a rien de très différent de celui que se consentent entre eux les pays du Commonwealth. Ils ont tous les deux le défaut de figer géographiquement les relations commerciales des pays concernés. Il peut en résulter, par exemple pour les achats à l'étranger effectués par les pays participants, des prix plus élevés que ceux qu'ils auraient à payer si ces ententes étaient moins exclusives. La plupart des pays signataires de la Convention de Yaoundé ont d'ailleurs très bien saisi ce problème.

Il peut en résulter aussi une rigidité trop forte dans la composition même des échanges : spécialisation à outrance en fonction des seuls besoins des autres pays participants, par exemple. Selon les experts en la matière, il semble probable que les rapports des Dix-huit avec les Six tendront à se rapprocher de plus en plus du modèle nigérien, les avantages spéciaux disparaissant progressivement, à l'exception d'un avantage commercial commun à tous les pays africains, — à savoir un régime préférentiel accordé à un nombre croissant de marchandises destinées au Marché commun, — les concessions réciproques se trouvant réduites ou annulées. Une telle situation est d'ailleurs celle dans laquelle les pays en voie de développement représentés à la conférence de l'U.N.C.T.A.D. ont affirmé qu'ils devraient tous se trouver.

La France même, d'après Arnold Rivkin⁷, « en est venue progressivement à accepter la position de ses partenaires à la C.E.E., ce qui s'accorde d'ailleurs avec le désir qu'elle a de réduire ses engagements spéciaux à l'égard des pays africains de langue française, en étendant ses relations aux autres États africains et, au-delà de l'Afrique, à l'Amérique latine, au Moyent-Orient et au Sud-Est asiatique ». Rappelons ici un résultat dégagé plus haut, à savoir qu'en 1964 la France accordait 74.0% de son aide bilatérale à des pays de la zone franc, mais seulement 64.0% en 1968.

Bref, il est douteux qu'un régime de concessions douanières au sein de la Francophonie constitue nécessairement une façon d'en arriver à une meilleure allocation des ressources. Bien plus, nous ne croyons pas qu'un tel régime soit une condition nécessaire au maintien des valeurs que veulent sauvegarder les pays membres de la Francophonie. Si ces pays veulent se rendre service à eux-mêmes et renforcer du même coup la Francophonie, il semble qu'ils aient tout intérêt à faire front commun pour pousser l'ensemble des États vers une politique commerciale plus ouverte et franchement multilatérale.

⁷ A. RIVKIN. « L'Afrique et la Communauté économique européenne », dans *Finances et Développement*, Vol. III, N° 2, juin 1966, p. 141.

Il faudrait cependant nuancer ce jugement dans le cas des relations commerciales impliquant les seuls pays africains francophones. Dans la mesure où ces États sont voisins l'un de l'autre et peuvent avantageusement aboutir à des accords douaniers allant même jusqu'au Marché commun, la Francophonie peut en retirer beaucoup parce que les liens culturels, entre autres, jouissent alors d'un support commercial solide. Mais en même temps les États africains francophones découvriront sans doute qu'ils ont intérêt, dans certains cas, à conclure des ententes de nature économique avec des pays extérieurs à la Francophonie. L'avenir nous semble fait de ces deux tendances. Tout effort visant à rendre plus rationnelle l'organisation industrielle en Afrique nous conduit dans cette double direction.

Du côté de l'Europe, il faudrait analyser les statistiques du commerce extérieur des Six pour voir si les échanges entre la France et la Belgique se développent plus rapidement que ceux entre la France et, disons, l'Allemagne. Nous n'avons pas fait cette recherche, mais nous émettons l'hypothèse que la Francophonie comme telle n'a pas une influence décisive sous ce rapport.

Enfin, les échanges entre le Canada (et plus particulièrement le Québec) et les autres pays francophones ne nous apparaissent pas devoir se développer à un rythme très rapide dans un proche avenir. On sait à quel point des liens commerciaux aussi étroits que ceux qui existent entre le Canada et les États-Unis ou même entre le Canada et les pays du Commonwealth ne se modifient pas aisément. Des habitudes se sont créées, des marchés sont devenus captifs, des machines demandent des pièces provenant du fabricant, selon des normes bien précises, souvent différentes d'ailleurs d'un manufacturier à l'autre, et ainsi de suite. Il y a aussi les liens géographiques, la familiarité avec des façons de faire, de vivre. Bref, tout un ensemble de facteurs d'importance inégale, mais tous présents.

Sans doute peut-on imaginer une situation où le Québec, devenu pays indépendant, chercherait à développer ses liens commerciaux avec les pays francophones. Peut-être même peut-on aller jusqu'à croire que le Canada, tel que constitué actuellement, offrira un jour aux pays francophones les avantages qu'il offre aujourd'hui aux pays du Commonwealth. Même dans ces cas pour le moment hypothétiques, les changements ne pourraient se faire que lentement. C'est la contrainte technologique qui nous fait nous exprimer ainsi. Le Canada a construit son industrie en empruntant la technologie américaine surtout. Il en subit à la fois les avantages et les inconvénients. Chose certaine, cette réalité pèse lourdement dans la balance.

b) Les investissements privés

Les investissements privés au sein de la Francophonie nous semblent devoir réagir aux mêmes contraintes. On peut être cependant plus optimiste sous ce rapport. Il semble, en effet, que le monde à venir rendra possible une diffusion de l'information de plus en plus rapide et à l'échelle de régions de plus en plus vastes. Qui dit meilleure information dit plus forte probabilité que les investissements se répartissent mieux entre les divers pays. Dans la mesure où les occasions d'investir au sein de la Francophonie seront mises davantage en lumière grâce à cette évo-

lution, on peut espérer une participation plus grande à la vie économique de la Francophonie, surtout dans le cas du Canada, pour le moment beaucoup mieux informé de ce qui se passe aux États-Unis que des événements survenant en Europe ou en Afrique. Ajoutons qu'en raison du même phénomène la France est, elle aussi, mieux informée des occasions d'investir en Amérique. Bref, le rôle de la Francophonie comme véhicule de transmission de l'information pourrait être appelé à grandir dans le futur.

c) La coopération

Si des développements spectaculaires du côté du commerce extérieur et des investissements privés sont peu probables, du moins dans l'immédiat, il en va tout autrement dans le cas de la coopération entre les gouvernements des pays francophones. Tout au moins, devrions-nous ajouter, dépend-il de nous qu'il en aille autrement.

La circulation de l'information, à laquelle nous venons de faire allusion, est une forme de coopération. D'autres formes peuvent facilement être imaginées et certaines, d'ailleurs, font déjà l'objet d'ententes. Nous ne saurions trop insister sur l'importance des échanges de techniciens, d'enseignants et, pourquoi pas, d'administrateurs. Si nous avons quelque peu négligé cet aspect de la coopération, ce n'est pas que nous le jugions sans importance.

Nous aimerions plutôt insister sur une forme particulière de coopération. On l'a suffisamment répété depuis quelques années, du moins au Canada français, le problème majeur auquel fait face la Francophonie est sans doute celui d'assimiler les apports positifs de la technologie moderne et les changements d'ordre social et culturel qu'elle implique, sans, pour autant, perdre son identité. Le problème ne serait pas grave si l'origine de cette véritable révolution était principalement francophone. Mais nous savons que ce n'est pas le cas. Pour préserver les éléments de leur culture qu'ils croient valables, les pays francophones, semble-t-il, devront développer une attitude positive vis-à-vis ces bouleversements. En particulier, ils devront apprendre à se serrer les coudes davantage. Pour nous, cela signifie, entre autres, un élargissement de la base d'opérations des territoires les plus menacés de la Francophonie.

d) Conclusion

Il faut bien reconnaître que c'est d'abord la langue qui cimente la Francophonie. Si les choses doivent se faire en français, donc si la vie économique, technique et scientifique elle-même doit pouvoir se servir de ce mode de transmission de la pensée et des valeurs, ce fait devient une contrainte même pour l'économiste. Il ne faut pas trop généraliser à partir de l'expérience canadienne, mais une langue et une culture qui ne sont pas enracinées dans la vie économique sont menacées. L'idée essentielle que nous aimerions voir ressortir de cette contribution est que les pays francophones ont d'autant plus de chances de pouvoir réaliser leurs objectifs en tant que pays francophones s'ils s'abstiennent de prendre, au nom même

de la Francophonie, des initiatives d'ordre économique qui freinent leur croissance ou les maintiennent trop longtemps à l'écart de la fine pointe du progrès technique et scientifique.

Pour être concret, nous prendrons comme exemple l'avènement de l'entreprise multinationale, souvent d'origine américaine et de plus en plus, peut-être, d'origine japonaise dans l'avenir. Cette entreprise est source de bénéfices indéniables. Mais elle est aussi à l'origine de bon nombre d'inquiétudes. Les pays francophones ne pourraient-ils pas échanger leurs expériences, leurs points de vue et leurs projets sous ce rapport ? Comment obtenir les bénéfices de l'implantation de ces géants sans, pour autant, mettre en danger la langue, la culture, les modes de pensée auxquels on croit ?

Bref, le rôle de la Francophonie, même au plan économique, nous apparaît se situer au sein de cette zone mal définie où, sous l'influence des moyens modernes de communication, des techniques, des informations, des capitaux et des hommes s'échangent. Le rôle économique de la Francophonie revient à maîtriser ce rouleau compresseur. Nous ne le savons que trop au Québec : laissé à lui-même, chaque territoire francophone, y compris la France, doit relever un défi. Sans chauvinisme, nous pouvons croire que le Québec, s'il a une chance de survivre comme territoire francophone, devra cette chance au rôle de tête de pont qu'il espère pouvoir jouer entre la langue, la culture et les valeurs que comporte la Francophonie et le dynamisme technologique et économique dont font preuve certains pays non-francophones, en particulier les États-Unis. C'est, en tout cas, l'espoir que les Québécois francophones mettent dans la Francophonie, tout en demeurant bien conscients que les conditions de leur existence future dépendent d'abord d'eux-mêmes.